










Toute collectivité ou communauté a besoin de limites, de repères ainsi que de savoir-vivre pour évoluer harmonieusement.  
« Chacun a sa place mais pas toute la place. »

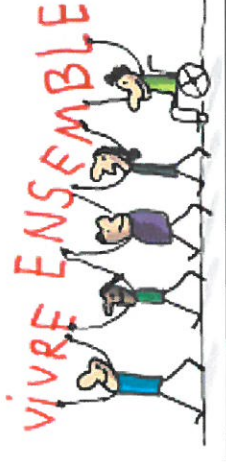
## 1 – Pour les parents.

<p><b>Horaires</b></p> 	<p><u>Site des Rosiers de la TPS au CP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; arrivée le matin <b>entre 8h35 et 8h45</b> et l'après-midi entre <b>13h20 et 13h30</b></li> <li>&gt; sortie à <b>15H45</b> sauf le <b>mercredi à 11h45</b></li> </ul> <p><u>Site de l'Evêché du CE1 au CM2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; le matin <b>entre 8h35 et 8h45</b> et l'après-midi <b>entre 13h40 et 13h50</b></li> <li>&gt; sortie à <b>15H50</b> sauf le <b>mercredi à 11h45</b></li> </ul> <p>Les enfants doivent arriver à l'heure le matin et l'après-midi. En dehors de ces horaires, les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'école.</p> <p>✋ Nous apprenons aux élèves à se responsabiliser, c'est pourquoi il n'est pas permis de revenir dans les classes, chercher cahier, trousse ou autre après la sortie.</p>
<p><b>Présence régulière obligatoire</b></p> <p><b>Absences</b></p>  <div style="border: 1px dashed gray; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Reçu par : .....</p> <p>Date de ..... / ..... / .....</p> <p>Enfant : .....</p> <p>Chef : .....</p> <p>Signature du parent : .....</p> </div>	<p>L'inscription dans l'établissement engage à la présence des enfants tous les jours. Les rendez-vous de médecin, de dentiste... sont à prendre en dehors des horaires scolaires.</p> <p>Toute absence, prévue ou non, doit être signalée à l'école. En cas d'absence imprévue, contacter l'école et laisser un message sur le répondeur (<b>pas de mail !</b>) :</p> <p>Site des Rosiers de la TPS au CP &gt; <b>02.40.33.98.33</b> Site de l'Evêché) du CE1 au CM2 &gt; <b>02.40.33.96.84</b></p> <p>Au retour de l'enfant, il vous faudra systématiquement adresser un <b>bulletin d'absence</b> à l'enseignante (<b>distribué dans la pochette de rentrée / téléchargeable sur le site de l'école</b> : onglet « Notre école, administration, documents administratifs). Toute absence pour maladie supérieure à une semaine complète doit être justifiée par un certificat médical.</p> <p> <b>Toute absence prolongée pour un motif autre que médical fera l'objet d'une demande d' autorisation d' absence écrite au chef d'établissement qui sera transmise à l'Inspecteur de circonscription.</b></p>
<p><b>Enfants malades</b> <b>Soins particuliers</b></p>	<p>Pour le bien-être et la santé des enfants, tout élève malade, fiévreux ou contagieux doit être gardé à la maison jusqu'à complet rétablissement. <b>La possession de médicaments par les élèves est strictement interdite.</b> <b>Le personnel de l'établissement n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants sauf exception : fiche médicale remplie pour l'asthme, PAI (Projet d'Accueil et de soins Individualisés).</b></p>

	<p>Les enfants souffrant de maladies chroniques, de longue durée ou d'allergies graves, font l'objet d'un PAI élaboré et signé entre la famille, le médecin traitant, le médecin scolaire et l'école. Vous devez en faire la demande auprès de l'enseignante.</p> <p>Le chef d'établissement, les enseignantes et le personnel de l'école sont tenus à la confidentialité. Pour tout renseignement personnel, adressez-vous au chef d'établissement.</p> <p>👉 Pour rappel, les vaccinations doivent être à jour.</p>
<p><b>Circulation et stationnement aux abords de l'école</b></p> 	<p>Pour la sécurité de tous, merci d'utiliser les places réservées au stationnement, notamment autour des platanes en face de l'école (site de l'Évêché) et de bien garer vos voitures sur le parking de l'école (site des Rosiers).</p> <p><b>Le stationnement le long de la route devant les deux établissements est interdit.</b></p> <p>La vitesse de circulation aux abords des écoles et sur les parkings doit être réduite.</p> <p>Sur le site des Rosiers, merci de <b>bien marquer le stop</b> à la sortie du parking.</p>
<p><b>Entrées et sorties de classe</b></p> 	<p>Les élèves du site des Rosiers doivent venir <b>jusqu'à leur classe</b> et en repartir accompagnés par un adulte (car, périscolaire, parents ou personne autorisée par la famille).</p> <p><b>La sortie des classes n'est pas un temps de jeu</b>, l'accès au bac à sable et aux vélos est interdit en dehors des récréations.</p> <p>Sur le site de l'Évêché, <b>seuls les élèves munis d'une carte de sortie</b> (fournie à la rentrée en fonction des autorisations) <b>pourront partir seuls</b> de l'établissement. Les parents qui viennent chercher leurs enfants doivent se garer sur le parking en face de l'école, traverser le passage piétons et avancer jusqu'au petit portail vert.</p>
<p><b>Accès à l'école pendant les heures de classe</b></p> 	<p>Pendant les heures de classe, les <b>portails sont tous fermés à clé</b>. Si besoin, vous pouvez accéder aux classes de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le site des Rosiers : <b>une sonnerie se trouve au niveau du petit portail en face de la classe d'Anne (PS)</b>.</li> <li>- Sur le site de l'Évêché : <b>un interphone se situe à gauche de la porte d'entrée verte</b>.</li> </ul>
<p><b>Sécurité PPMS</b></p>  <p><b>101.8 / 90.6</b></p>	<p>En cas d'alerte, chacun se doit de respecter les consignes de sécurité du <b>Plan Particulier de Mise en Sécurité</b> et de l'alerte incendie.</p> <p>Au signal sonore, les élèves rejoignent la zone prévue lors des simulations.</p> <p>Les parents respectent les bons réflexes en cas d'incident majeur : ne pas aller chercher son enfant, ne pas téléphoner à l'école, s'informer par la <b>radio (France Bleu Loire Océan 101.8 ou France Inter 90.6)</b></p>
<p><b>Relations Ecole / Familles</b></p> 	<p>Les enseignants peuvent se rendre disponibles pour toute information ou question par l'intermédiaire des pochettes de correspondance ou sur rendez-vous. <b>Les temps d'accueil et de sortie en classe sont réservés aux élèves</b> et les enseignants ne peuvent pas vous consacrer du temps à ce moment-là.</p> <p>En cas de conflits entre élèves, les familles doivent en parler aux enseignants qui géreront le problème avec les enfants.</p> <p><b>Les parents n'ont pas à prendre à partie un enfant pour le réprimander.</b></p>

## 2 – Pour les élèves

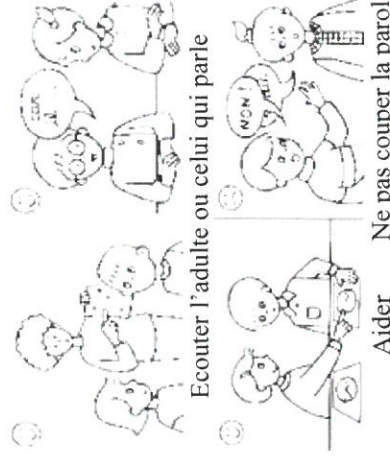
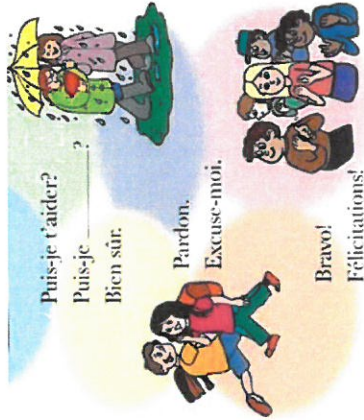
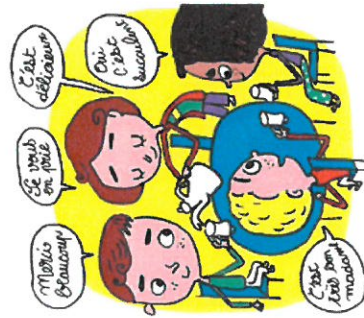
### A – Attitude générale



Comment doit-on se comporter dans la cour, avec les autres ?



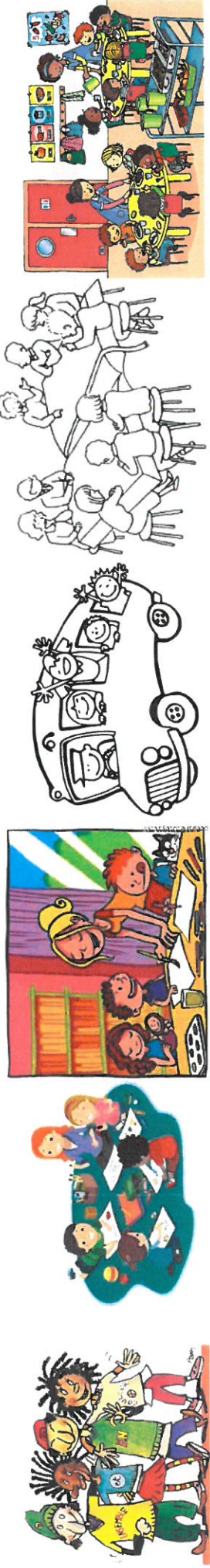
Quelles sont les règles à respecter à l'école ?



Ne pas couper la parole

### Avec qui ?

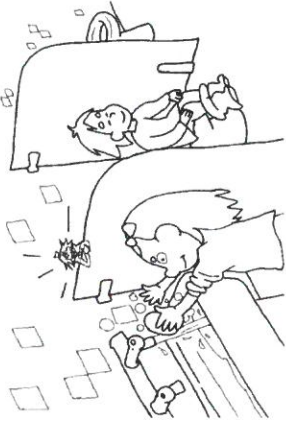
Entre enfants, avec les enseignants, aide-maternelles, accompagnateurs, animateurs, chauffeurs de car, adultes intervenant en catéchèse et tout le personnel du restaurant scolaire.



## B - Règlement commun à toutes les cours.

### Dans les toilettes :

- ❖ Je ferme la porte doucement sans la claquer.
- ❖ Je rentre seul dans la cabine.
- ❖ Je respecte l'intimité de mes camarades.
- ❖ Je tire la chasse d'eau.
- ❖ Je me lave les mains.



Je joue à l'extérieur des toilettes.



Ecole + restaurant scolaire + périscolaire



### Au signal



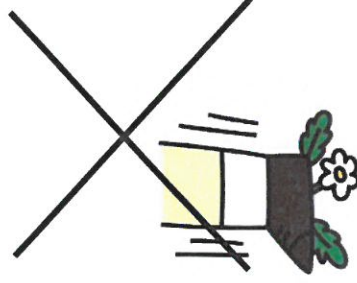
❖ Je range les jeux immédiatement.



### Ce qui est autorisé de la maison

	<b>uniquement pour les élèves de l'évêché</b>	
Les billes Jeux des 7 familles Toupies Cordes à sauter Elastiques Cartes traditionnelles	Cartes à collectionner et à échanger	
<b>Pour l'apport d'un autre jeu, les enfants doivent en faire la demande auprès des enseignantes.</b>		
<b>L'école décline toute responsabilité en cas de perte.</b>		
Les bonbons et les gâteaux uniquement lors des anniversaires	Les chewing-gums sont interdits	

### Pour le respect de notre environnement :



❖ Je dois mettre les papiers dans les poubelles qui sont à disposition sur la cour et prendre soin des fleurs, des arbres et des p'tites bêtes qui m'entourent.

❖ Je me mets en rang tout de suite.







## C – En classe

### Je dois pouvoir apprendre dans de bonnes conditions.

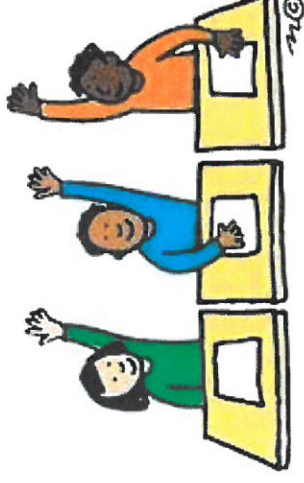
- ❖ J'ai le droit à toutes les explications nécessaires.
- ❖ J'ai le droit de me tromper sans subir de moqueries et de travailler dans une ambiance calme et sereine.

## Je suis un élève

			
J écoute	Je regarde	Je cherche de réponses	Je demande des explications
			Je suis de l'avis

### Ces droits entraînent des obligations et des devoirs :

- ❖ Participer à tous les cours.
- ❖ Arriver à l'heure.
- ❖ Apporter, renouveler tout au long de l'année le matériel demandé et en prendre soin.
- ❖ Respecter le matériel collectif et les livres mis à disposition pour l'année scolaire.
- ❖ Etre attentif et faire son travail du mieux que l'on peut.
- ❖ Prendre soin de sa carte verte de sortie valable toute l'année.



## D – En cas de manquement à ce règlement : Sanctions

### On sanctionne un acte et non une personne.

- ❖ Demander à l'enfant de verbaliser son comportement et de réfléchir à une réparation possible.
- ❖ Rappeler la règle.
- ❖ Si répétition, l'enfant peut être isolé du groupe momentanément pour réfléchir à son comportement.
- ❖ Le jeu peut être confisqué.
- ❖ En cas de non-respect fréquent du règlement, les parents en sont informés.
- ❖ Si aucune amélioration n'est remarquée, des mesures **adaptées** seront alors envisagées en équipe éducative.
- ❖ En cas de nécessité, le chef d'établissement réunit le conseil des maîtres qui décide de sanctions plus graves pouvant aller jusqu'à l'**exclusion temporaire ou définitive de l'école**.

